



## **Advicenne annonce la signature d'un partenariat avec Taïba Healthcare pour la commercialisation de Sibnaya<sup>®</sup> au Moyen-Orient**

- **Advicenne signe un premier accord de distribution de Sibnaya<sup>®</sup> hors Europe avec Taïba Healthcare, leader des maladies rares au Moyen-Orient**
- **Advicenne percevra des revenus significativement supérieurs à 50% des ventes futures de Sibnaya<sup>®</sup>, constitué d'un prix de transfert et de royalties**

**Paris, France, le 28 juin 2022, à 7h00 (CET)** – Advicenne (Euronext Growth Paris ALDVI - FR0013296746), société pharmaceutique spécialisée dans le développement et la commercialisation de traitements innovants pour les personnes souffrant de maladies rénales rares, annonce la signature d'un partenariat de distribution exclusive avec Taïba Healthcare (« Taïba »), laboratoire pharmaceutique basé au Sultanat d'Oman, pour la commercialisation de Sibnaya<sup>®</sup> dans certains pays du Moyen-Orient (Arabie Saoudite, Sultanat d'Oman, Emirats Arabes Unis, Qatar, Kuwait et Bahreïn).

Le partenariat avec Taïba est le premier signé par Advicenne pour la commercialisation de Sibnaya<sup>®</sup> hors d'Europe. Taïba et Advicenne auront la responsabilité de l'enregistrement des produits localement, à partir du dossier d'enregistrement ayant permis l'obtention de l'autorisation de mise sur le marché en Europe et au Royaume-Uni. Selon les termes de l'accord, Taïba dispose des droits exclusifs de commercialisation de Sibnaya<sup>®</sup>, dans son indication, sur les territoires définis au contrat. En contrepartie, Advicenne recevra le produit de la vente de Sibnaya<sup>®</sup> sous forme d'un prix de transfert et de royalties pour un montant combiné significativement supérieur à 50% des ventes futures. Taïba travaille dès à présent à la mise en œuvre d'un programme de mise à disposition précoce de Sibnaya<sup>®</sup> dans les territoires du contrat.

Après les récents accords de collaboration avec TwinPharma, ExCEED Orphan et Frost Pharma en Europe, Advicenne poursuit la mise à disposition la plus large possible de son médicament Sibnaya<sup>®</sup>.

**Didier Laurens, Directeur Général d'Advicenne, commente :** « *Nous sommes ravis de la signature de cet accord avec Taïba Healthcare, leader de la commercialisation de produits destinés à des maladies rares dans les pays du Golfe, où la prévalence de l'Acidose Tubulaire Rénale distale (ATRd) est parmi les plus élevées au monde. Il s'agit d'un quatrième accord en quelques mois et le premier hors Europe, preuve de notre volonté de mettre Sibnaya<sup>®</sup> à disposition du plus grand nombre de patients et de répondre à un besoin médical encore peu couvert.* »

**Saif Al Hasani, Président-Fondateur de Taïba Healthcare indique :** « *Nous sommes fiers d'être partenaire d'Advicenne pour la mise à disposition de Sibnaya<sup>®</sup> et à l'amélioration de la qualité de vie des patients atteints d'ATRd. Nous sommes impatients de travailler ensemble et de continuer à étendre notre portefeuille de produits dans des indications à fort besoin médical.* »



## A PROPOS D'ADVICENNE

Advicenne (Euronext Goth Paris ALDVI - FR0013296746) est une entreprise pharmaceutique créée en 2007, spécialisée dans le développement de traitements innovants en néphrologie. Son médicament principal, Sibnaya<sup>®</sup> a reçu une autorisation de mise sur le marché en Europe et au Royaume-Uni dans le traitement de l'acidose tubulaire rénale distale (ATRd). ADV7103 est actuellement en phase avancée de développement clinique aux Etats-Unis et au Canada dans l'ATRd et dans la cystinurie en Europe et aux Etats-Unis. Basée à Paris, Advicenne, cotée sur le marché Euronext depuis 2017, est cotée depuis le 30 mars 2022 sur le marché Euronext Growth à Paris à la suite de son transfert de cotation. **Pour plus d'informations :** <https://advicenne.com/>

## CONTACTS

### Advicenne

Didier Laurens, Directeur Général  
+33 (0) 1 87 44 40 17  
Email: [investors@advicenne.com](mailto:investors@advicenne.com)

### Ulysse Communication

Media relations  
Bruno Arabian  
+33 (0)6 87 88 47 26  
Email: [advicenne@ulyse-communication.com](mailto:advicenne@ulyse-communication.com)

### Consilium Strategic Communications

Mary-Jane Elliott, Ashley Tapp, Davide Salvi  
+44 (0)20 3709 5700  
Email: [advicenne@consilium-comms.com](mailto:advicenne@consilium-comms.com)



### **Déclarations prospectives**

Ce communiqué contient des déclarations prospectives. Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations, le développement de produits et leur potentiel ou les performances futures. Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer » ou « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que la direction d'Advicenne estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait qu'elles sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle d'Advicenne qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes à la mise sur le marché et à la commercialisation des médicaments développés par Advicenne ainsi que ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics déposés par Advicenne auprès de l'Autorité des marchés financiers y compris ceux énumérés dans le chapitre 3 « Facteurs de risque » du document d'enregistrement universel d'Advicenne déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 29 avril 2022. Advicenne ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.